FÉDÉRATION BANCAIRE FRANÇAISE

Paris, le 29 octobre 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les banques sont pleinement mobilisées aux côtés des entreprises et adaptent les possibilités de remboursement du PGE

Comme elles le font depuis le début de la crise sanitaire, les banques françaises soutiennent l'économie, accompagnent les entreprises et adaptent leurs dispositifs en fonction de l'évolution de la situation. C'est plus que jamais nécessaire dans la période actuelle. Bien avant la phase des premiers remboursements de PGE (avril 2021), les banques réaffirment que le dialogue personnalisé permettra des solutions adaptées à chaque situation.

Les banques saluent la possibilité de distribuer le PGE jusqu'au 30 juin 2021.

Concernant la décision sur le remboursement du PGE, les banques rappellent qu'elle est prise par le chef d'entreprise, deux à quatre mois avant la date anniversaire. Le client peut alors décider de rembourser immédiatement son prêt, de l'amortir sur 1 à 5 ans supplémentaires, ou de mixer les deux.

Dans le cadre du dialogue approfondi et régulier auquel les banques invitent leurs clients avant qu'ils ne prennent leur décision, la profession bancaire s'engage à proposer de façon personnalisée les modalités d'amortissement qui correspondent le mieux à la situation du client et à ses besoins.

Ainsi, il sera possible d'intégrer dans la phase d'amortissement une nouvelle période d'un an où seuls les intérêts et le coût de la garantie d'Etat seront payés, en restant dans une durée totale de prêt de 6 ans (durée maximale voulue par la Commission Européenne).

Pour Philippe Brassac, Président de la FBF : *« La crise s'avère plus longue que prévue, notamment pour certains secteurs dans lesquels l'impact est très fort. Il ne faut surtout pas baisser les bras : les outils et les moyens sont là, nous devons donc nous mobiliser auprès de chacun. Avec tous les représentants du monde de l'entreprise et les pouvoirs publics, nous nous engageons à accompagner l'économie de notre pays pour franchir cette période difficile. Permettre aux entreprises, dans le dialogue avec leurs conseillers bancaires, d'amortir de façon adaptée leur PGE est un engagement supplémentaire que nous prenons. La relation personnalisée doit permettre de trouver la solution adaptée à chacun. C'est la force du modèle de proximité des banques françaises. Nous continuerons à répondre présent. »*

CONTACTS

Benoît DANTON : 01 48 00 50 70 – bdanton@fbf.fr
Jenny SENSIAU: 01 48 00 50 52 – jsensiau@fbf.fr
FBFservicedepresse@fbf.fr

Suivez-nous sur Twitter
@FBFFrance

FÉDÉRATION BANCAIRE FRANÇAISE

A titre illustratif, deux exemples :

1. Simulation Entreprise 1 - avec amortissement linéaire mensuel sur 5 ans (1+5)

Simulation Entreprise 1
PGE de 100 000€, avec un amortissement mensuel sur base 5 ans

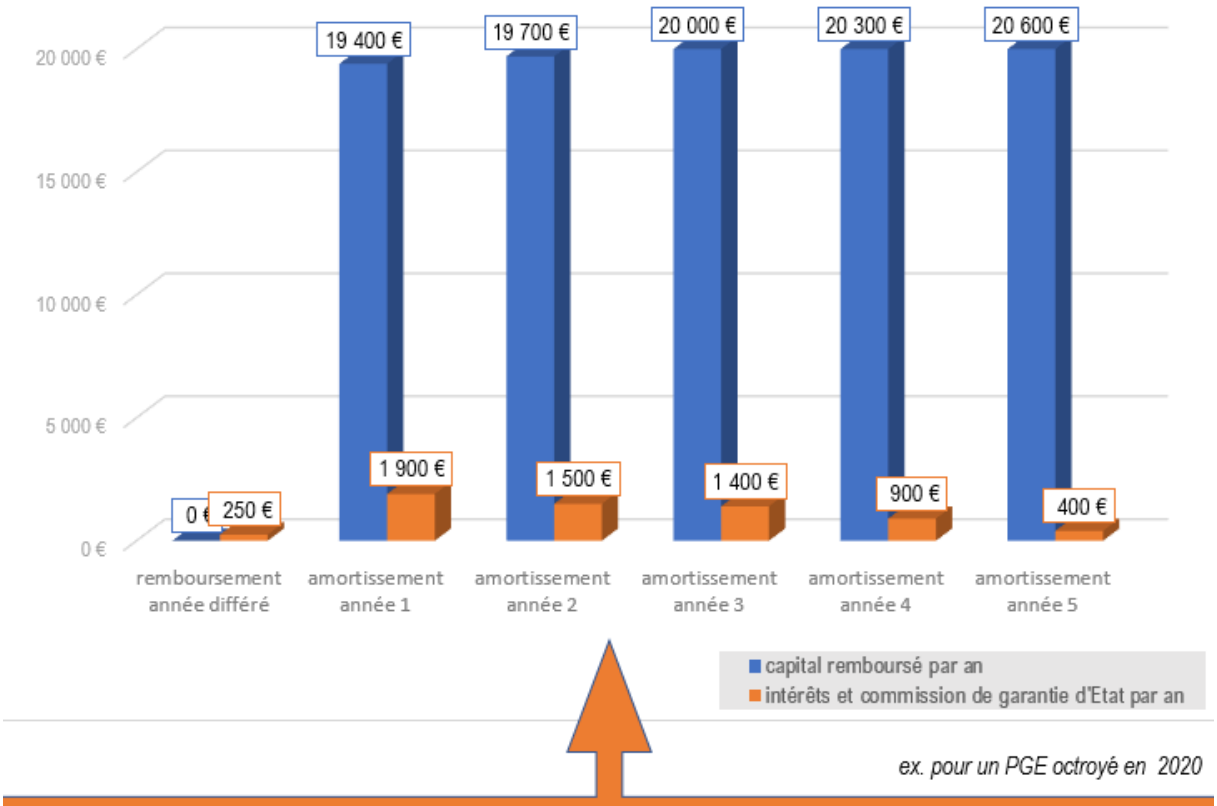

ex. pour un PGE octroyé en 2020

Soit pour 100 000 € de PGE empruntés :

- un coût global de 6 100€ (commission de garantie incluse)
- des remboursements sous forme mensuelle de 1 800€ (en moyenne lissée sur la période d'amortissement)
- 19 400€ de capital remboursé la 1e année d'amortissement (80 600€ de capital restant dû)

** calculs simplifiés*

FÉDÉRATION BANCAIRE FRANÇAISE

2. Simulation Entreprise 2 - avec amortissement linéaire annuel (1+1+4)

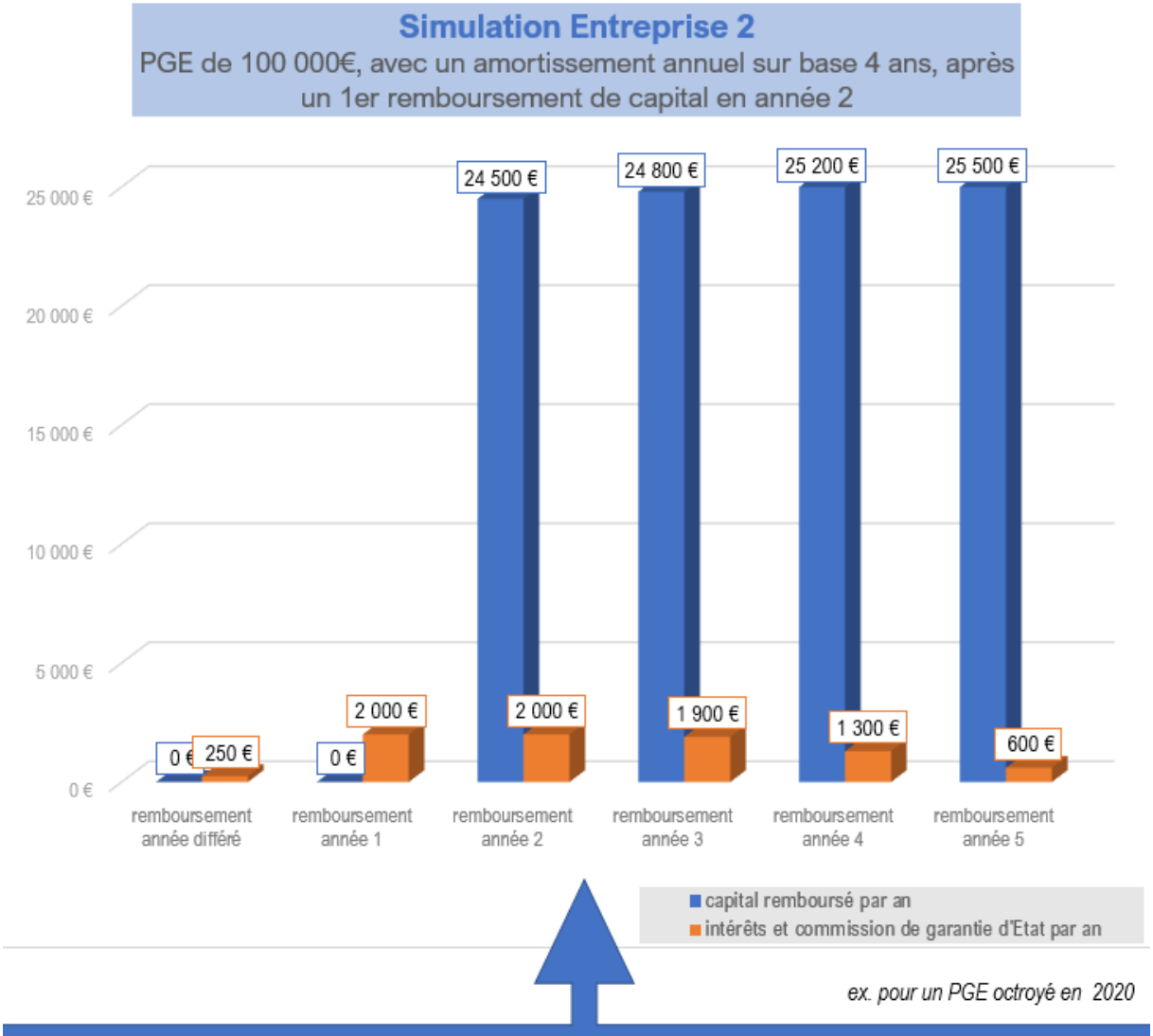

Soit pour 100 000 € de PGE empruntés :

- un coût global de 7 800€ (commission de garantie incluse)
- des remboursements sous forme annuelle de 21 600€ (en moyenne lissée sur la période d'amortissement)
- 0€ de capital remboursé la 1e année d'amortissement (100 000€ de capital restant dû)

** calculs simplifiés*

FÉDÉRATION
BANCAIRE
FRANÇAISE
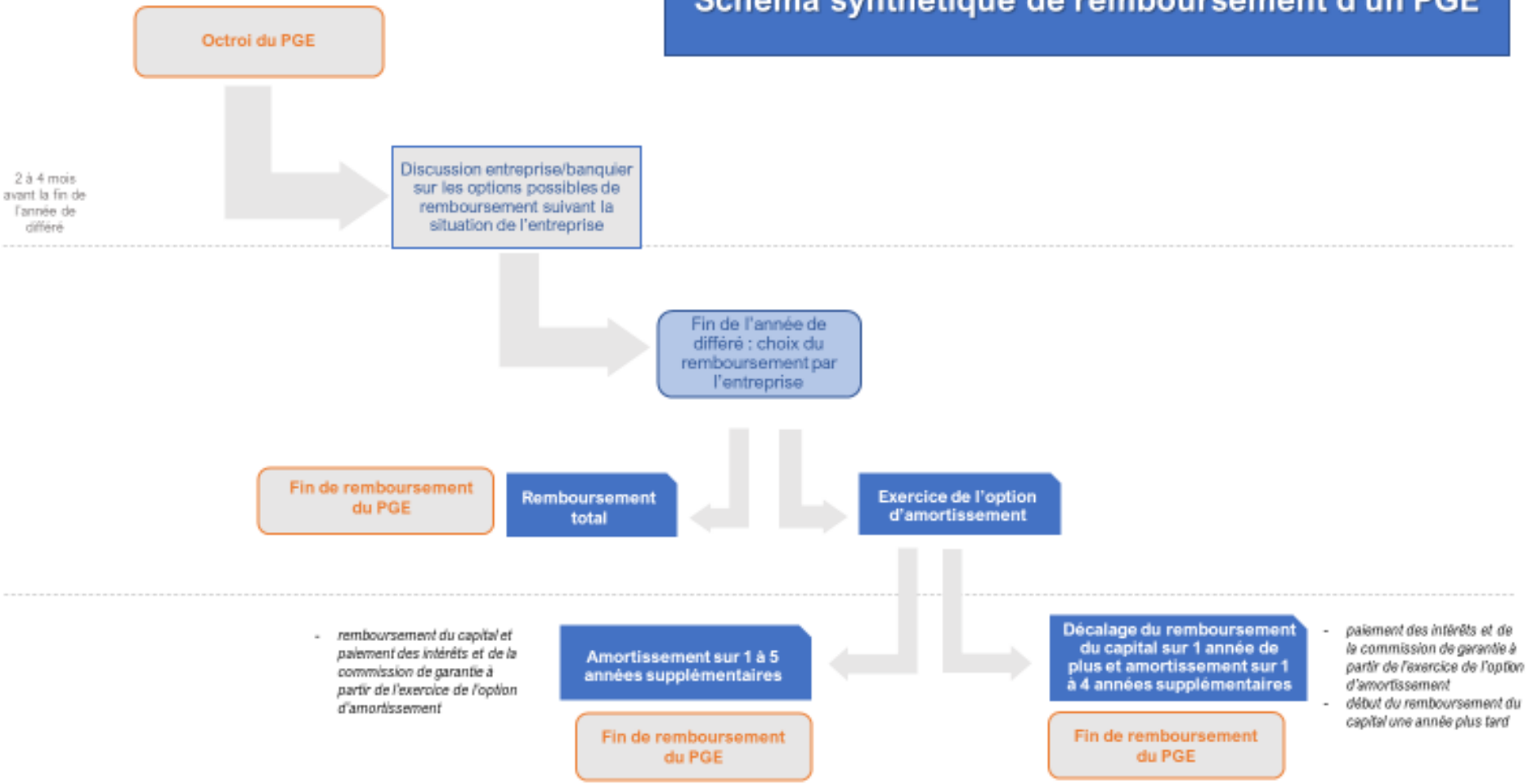
Schéma synthétique de remboursement d'un PGE